



Réunion du conseil d'établissement 2021-2022 Le 17 mai 2022 – 19h Via TEAMS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Mot du Président et de la direction
 - 3.1. Suivi situation COVID
 - 3.2.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Suivis et adoption du procès-verbal du 19 avril 2022
6. Questions du public
7. Informations Comité de parents
8. SDG 2022-2023
 - 8.1. Règles de fonctionnement (approbation)
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_10_Services-garde-milieu-scolaire.pdf?1605627742
 - 8.2. Cadre financier (approbation)
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_8_Frais_scolaires.pdf?1605627572
 - 8.3 Journées pédagogiques (activités et sorties) (approbation)
9. ÉCOLE
 - 9.1. Budget conseil d'établissement 22-23 (adoption)
 - 9.2. Budget initial école 2022-2023 (Adoption)
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_23_Budget-annuel-etablissement.pdf?1611333643



ÉCOLE
DES MOUSSILLONS-
ET-DE-LA-TRAVERSÉE

9.3. Listes des fournitures et des effets scolaires (approbation)

9.4. Calendrier 2022-2023

9.5. Suivi au projet éducatif et au plan d'actions (Accueil préscolaire, tutorat, activités et sorties)

10. Autres sujets

10.1. Activités à venir

10.2. Dernier conseil d'établissement

11. Levée de l'assemblée

Prochaine rencontre

- *Approbation code de vie 22-23*
- *Approbation Plan de lutte 22-23*

Joël Deschamps
Directeur

Jacques-Olivier Gauvin
Président



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition

Fiche complète : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_4_Verbes-utilises.pdf?1605627622

Pour en savoir plus sur les sujets traités au conseil d'établissement :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire#c69006>